

Rapport Emploi-Compétitivité 2018 – 2019

Lignes directrices pour faire face aux défis socio-économiques de la Belgique

Table des matières

| Introduction | | 3 |
|--------------|--|--------|
| 1. | ers où voulons-nous aller ? Objectifs de politique économique pour la Belgique Continuer à travailler à une société plus prospère | 4 4 |
| 2. | Défis pour l'économie belge | 6 |
| 3. | Travaux du CCE en vue de répondre aux défis | 8 |
| 4. | REC - Concertation avec le gouvernement | 9 |
| 5. | REC - Concertation avec la Commission européenne | 10 |

Introduction

Le Rapport Emploi-Compétitivité (REC) est rédigé sous la responsabilité des représentants des travailleurs et des employeurs qui siègent au CCE.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la loi sur la promotion de l'emploi et la sauvegarde préventive de la compétitivité (MB, 29 mars 2017, pp. 42357-42362), qui prévoit un rapport sur les aspects structurels de la compétitivité et de l'emploi, lequel le cas échéant, formule des suggestions en vue d'apporter des améliorations. Il reflète le consensus au sein du CCE issu d'un dialogue poursuivi depuis plusieurs années entre les membres en matière d'analyse des politiques socio-économiques¹. Dans la perspective du nouvel accord de gouvernement, les membres du CCE ont voulu identifier des défis prioritaires communs à rencontrer.

Le point de départ des travaux est une définition commune de la compétitivité comme étant la capacité d'une économie d'améliorer, à un rythme similaire ou supérieur à celui observé dans des pays de structure comparable (Allemagne, Pays-Bas, France), le niveau de vie de ses habitants et de leur procurer un taux d'emploi élevé et un haut niveau de cohésion sociale, et ce de manière durable, c'est-à-dire sans détérioration de l'équilibre extérieur et en s'assurant de la soutenabilité des finances publiques, de la soutenabilité environnementale et de la stabilité du système financier.

À partir de cette définition, les membres ont identifié dans un premier temps les grands objectifs de politique socio-économique nécessaires pour créer une société prospère et durable (voir point 1). C'est dans un dialogue permanent avec les autorités publiques détentrices de nombreux leviers de politique économique que les membres du CCE souhaitent atteindre ces objectifs.

Dans un second temps (voir point 2), sur la base d'une évaluation des performances de la Belgique au regard de ces objectifs (voir pour plus de détail les notes relatives à l'état des lieux des objectifs de politique économique – note 1: Niveau de vie, cohésion sociale et soutenabilité financière CRB-CCE 2018-2364 REC 2-4 – note 2 : Soutenabilité environnementale (CCE 2019-0711)) et en tenant compte des grands changements sociétaux et technologiques auxquels la Belgique - à l'instar du reste du monde - est confrontée, les membres du CCE ont identifié un certain nombre de défis socioéconomiques importants pour l'économie belge qui doivent être traités en priorité selon eux par les autorités fédérales et régionales.

Enfin, pour relever chacun de ces défis, plusieurs facteurs peuvent être activés. Poursuivant son analyse, le Conseil s'est attaché, dans le présent Rapport (voir point 3), à approfondir certains de ces facteurs à mobiliser pour relever lesdits défis. Pour chaque facteur, un « focus» propose des mesures concrètes de politique socio-économique à mettre en œuvre et/ou les principes qui devraient guider cette mise en œuvre. L'objectif est bien ici d'identifier des mesures et/ou les principes devant guider les mesures qui pourraient être reprises par le prochain gouvernement (fédéral en particulier) dans la déclaration gouvernementale.

_

¹ Pour réaliser ce dialogue, les membres ont pu s'appuyer sur des notes documentaires du secrétariat. Ces notes contribuent au développement d'un cadre analytique commun qui permet aux intérêts des travailleurs et des employeurs de s'exprimer sous la forme de défis de politique économique. Elles sont publiées sur le site du CCE.

1. Vers où voulons-nous aller ? Objectifs de politique économique pour la Belgique

Continuer à travailler à une société plus prospère...

Une société prospère est capable de faire au moins évoluer le niveau de vie de sa population conformément à celui de pays comparables. Cela nécessite un climat entrepreneurial dynamique dans lequel il est possible de créer suffisamment de richesse pour financer les besoins de la population (sur le plan du logement, de la santé publique, de la sécurité, des besoins individuels permettant à chacun de développer un mode de vie propre ou des besoins collectifs...).

Ce n'est toutefois pas suffisant. Il est également important de promouvoir une forte inclusion sociale dans laquelle chacun, sans discrimination, peut récolter les fruits de la croissance économique et participer pleinement à la société.

Le travail est une clé importante à cet égard. Les salaires constituent en effet une source importante de répartition de la prospérité. Dans notre société, le travail est aussi pour de nombreuses personnes un moyen de se réaliser. Il est donc nécessaire de tendre vers une société dans laquelle le plus grand nombre possible de personnes ont un emploi, tout en veillant à ce que la qualité de ces emplois reste élevée (p.ex. la possibilité de combiner travail et vie privée, organisation du travail, etc.).

Concrètement, cela implique que les salaires soient suffisants pour permettre à chacun de mener une vie décente, que la tension salariale soit acceptable et qu'il n'y ait pas de discrimination entre les hommes et les femmes ; l'équilibre entre le travail et la vie privée et les responsabilités familiales exige également l'attention nécessaire ; le dialogue social doit permettre de donner aux travailleurs la faculté d'intervenir dans les transitions nécessaires et l'impact de celles-ci sur les conditions de travail ; et en ce qui concerne les contrats de travail, un équilibre doit être trouvé entre les préférences et les garanties des travailleurs et la capacité des employeurs à réagir de manière flexible à l'évolution des conditions du marché. Outre le travail, un rôle important est dévolu à la sécurité sociale et aux services essentiels de qualité (tels que la garde d'enfants, la mobilité, les soins de santé...).

Un niveau de vie élevé et forte inclusion sociale ne sont évidemment pas des phénomènes indépendants l'un de l'autre. Un niveau de vie élevé permettra de financer la sécurité sociale et des services de base de qualité. Inversement, une forte inclusion sociale peut contribuer à un niveau de vie élevé (p.ex. davantage de personnes au travail, une population en bonne santé, une population instruite... assurent un potentiel de croissance supérieur). Les deux objectifs sont dès lors importants et doivent être poursuivis parallèlement.

... de manière durable

Il est important qu'un niveau de vie élevé et une forte inclusion sociale soient atteints dès aujourd'hui, mais aussi qu'ils puissent être garantis à l'avenir. En d'autres termes, il importe que ces objectifs soient réalisés sans hypothéquer la prospérité des générations futures. Pour que cela se produise, les conditions suivantes doivent être remplies.

Premièrement, il est important que la création de richesse soit durable d'un point de vue environnemental. En effet, l'environnement n'a pas seulement un impact majeur sur la prospérité, mais il détermine aussi dans une large mesure les possibilités de créer des richesses pour les générations futures. La durabilité environnementale comporte trois dimensions, à savoir éviter l'épuisement des ressources naturelles et sauvegarder la biodiversité, lutter contre le changement climatique (et ses conséquences)² et promouvoir la qualité de l'environnement (air, eau et sol).

-

² Afin de lutter contre le changement climatique, les parties prenantes de l'Accord de Paris se sont engagées à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à tout mettre en œuvre pour limiter cette hausse à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Pour leur part, l'Union européenne - et la Belgique à travers sa « Vision à long terme de développement durable » -, visent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 de 80 à 95% à l'horizon 2050. Dans ce cadre, la Belgique devra réduire ses émissions issues des secteurs non-ETS de 15% en 2020 par rapport à 2005, et de 35% en 2030.

Deuxièmement, il est important que les finances publiques soient saines, c'est-à-dire qu'on évite une trajectoire d'endettement croissante et un endettement trop élevé. Les finances publiques déterminent en effet les marges disponibles pour l'investissement public dans les infrastructures, la recherche et le développement..., ce qui déterminera la croissance de demain. En outre, il est important que les finances publiques soient saines pour pouvoir continuer à garantir notre système de protection sociale. Dans un contexte de vieillissement de la population et de progrès de la médecine, c'est une condition nécessaire pour permettre aux générations futures de bénéficier de mécanismes de redistribution et d'assurance comparables à ceux dont bénéficient les générations actuelles sans devoir réduire leur niveau de vie.

Troisièmement, il est important d'empêcher une accumulation de l'endettement vis-à-vis du reste du monde³. Cet endettement rendrait le financement de l'économie belge (des dépenses des ménages, des entreprises et de l'État) dépendant du « bon vouloir » des acteurs financiers internationaux. Quand ces derniers estiment que le risque de défaut du pays est devenu trop important, cela conduirait à l'arrêt de ces financements et à des ajustements potentiellement brutaux et douloureux. Par exemple à une compression drastique des dépenses des secteurs privé ou public à la suite de leur incapacité à trouver un financement pour celles-ci.

Finalement, il est important de garantir la stabilité financière à long terme. Les importants chocs financiers sont néfastes tant pour les individus que pour l'ensemble de l'économie. Dans ces cas-là, il y a le risque que les organismes financiers réduisent les services de crédit et les autres services qu'ils assurent à l'économie. Dans des cas extrêmes, le mécanisme de paiement peut s'effondrer et la production régresser, le chômage augmenter et le niveau de vie baisser. Afin d'assurer la stabilité du secteur financier, il est crucial que des évolutions financières déstabilisantes en dehors du secteur financier, l'accumulation des risques dans les autres secteurs de l'économie soient identifiés afin de minimiser les risques des bulles spéculatives ou de surendettement.

... dans un contexte de changements majeurs.

À l'instar du reste du monde, l'économie belge est elle aussi confrontée à une série de développements majeurs, tels que des évolutions technologiques (le début d'un nouveau cycle économique incluant la numérisation de l'économie) ; la nouvelle vague de mondialisation ; les changements climatiques et la décarbonisation nécessaire de l'économie ; les changements démographiques dont en particulier le vieillissement de la population et les migrations.

_

³ L'accumulation d'un endettement extérieur résulte du financement de déséquilibres répétés de la balance des opérations courantes. Une situation où les exportations ne suffisent pas pour financer les importations et qui nécessite en conséquence un financement extérieur.

Ces grandes tendances à l'œuvre au niveau mondial auront immanquablement des répercussions sur la réalisation des grands objectifs poursuivis et la manière dont notre pays pourra les atteindre. Elles sont à la fois porteuses d'opportunités et de menaces pour les objectifs que nous poursuivons. Ces grandes tendances modifient notre tissu économique, social et environnemental tant à court qu'à long termes et induisent des transformations qui vont générer des retombées bénéfiques pour certains (les « gagnants ») et, si rien n'est entrepris pour les contrer, des impacts négatifs pour d'autres (les « perdants »). La préoccupation est de faire en sorte que les objectifs évoluent dans la bonne direction et que personne « ne soit laissé au bord de la route ».

Dans ce contexte, les membres du CCE veulent continuer à travailler à une société prospère et durable. À cette fin, ils ont identifié un certain nombre de défis pour l'économie belge, qui sont décrits au point 2.

2. Défis pour l'économie belge

Les objectifs socio-économiques visés par le CCE ne sont pas encore atteints. Certaines évolutions ne vont en effet pas dans la direction souhaitée. De nombreux éléments doivent être améliorés. Quels sont donc les défis que les gouvernements (fédéral et régionaux) devraient relever en priorité ?

Au départ de préoccupations communes et d'un diagnostic partagé sur la situation socio-économique du pays, la démarche du CCE a permis de mettre à jour les défis qui se dessinent pour l'économie belge : il s'agit des thématiques prioritaires communes que les membres du CCE souhaiteraient retrouver à l'agenda du prochain gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux⁴ afin d'améliorer la situation de notre pays. Ces « principaux défis pour l'économie belge », sont les suivants :

 Vers une économie plus innovante (tant en termes de processus et de produits que de modèles d'affaires) grâce à une meilleure valorisation de la R&D et à une diffusion plus grande des technologies existantes.

Dans un environnement socio-économique et technologique changeant, et face aux défis environnementaux la capacité innovatrice de l'économie est essentielle. Elle lui offre les outils pour s'adapter au mieux à ces changements afin de continuer à créer de la valeur, à assurer la cohésion sociale et à donner des réponses aux grands défis sociétaux dont l'environnement. Ceci recouvre tant l'innovation que la diffusion de l'innovation entre entreprises ou entre secteurs.

Pourtant, l'économie belge présente des faiblesses dans ces deux domaines. Pour y remédier, elle doit s'assurer de la présence de plus d'entreprises d'une taille critique suffisante, créatrices de nouvelles connaissances et d'innovations, ainsi que d'un environnement permettant une bonne propagation des nouvelles technologies à l'ensemble de l'économie. Une base de connaissances solide (y compris les compétences nécessaires), un dynamisme entrepreneurial suffisant, un accès aux marchés étrangers et une ouverture internationale sont essentiels à cet effet

_

⁴ Pour la plupart des défis, les membres ont décidé de se pencher sur les facteurs relevant des compétences fédérales, mais ils peuvent aussi s'attacher aux facteurs relevant des compétences régionales en raison d'une nécessaire cohérence entre les politiques et mesures des différents gouvernements, comme par exemple en matière de mobilité afin de favoriser le développement de la multimodalité.

7 CCE 2019-2100

Vers une économie circulaire

La transition vers une économie circulaire — où la valeur des produits et des matériaux est conservée au maximum et où la production de déchets est réduite au minimum — sera nécessaire afin de répondre aux défis, économiques, environnementaux et sociaux. Sur le plan économique, la transition vers une économie circulaire peut répondre à la forte hausse de la demande de matières premières qui a été observée ces dernières décennies et qui affecte leur sécurité d'approvisionnement et leurs prix. Du côté environnemental, elle doit permettre de s'attaquer à la destruction des écosystèmes et au changement climatique, en réduisant par exemple le prélèvement des ressources et la production d'émissions et de déchets. Enfin, la transition est susceptible de générer de nouvelles activités et de réorganiser les activités existantes, ouvrant des possibilités de création de valeur et d'emplois, participant in fine au renforcement de la cohésion sociale.

- <u>Une sécurité sociale soutenable sur le plan social et financier</u>

Une protection adéquate contre la perte de revenu et la pauvreté, des opportunités plus larges pour chacun sur le marché du travail et un régime de sécurité sociale développé mais soutenable sont des éléments fondamentaux pour la cohésion sociale. Outre le fait que la sécurité sociale garantit une certaine sécurité de revenu et offre une certaine protection contre la pauvreté, elle remplit aussi une fonction de stabilisateur automatique. Des tendances lourdes ont actuellement un impact sur la soutenabilité financière et sociale de la sécurité sociale. L'évolution de la base de financement et l'impact du vieillissement de la population sur les dépenses de pensions et soins de santé sont parmi les plus importants. Les développements technologiques créent des possibilités de création d'emplois et de croissance mais modifient les compétences requises et affectent l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail. La digitalisation et l'économie collaborative sont sources de nouvelles formes de travail. Le développement de ces nouvelles formes de travail, la migration, les modifications des structures familiales ainsi que les changements environnementaux peuvent aussi avoir un impact sur la soutenabilité sociale et financière de la sécurité sociale.

Une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché du travail

L'économie belge est confrontée à un problème structurel d'inadéquation sur le marché du travail. D'un côté, de nombreux postes restent difficiles à pourvoir. De l'autre, des groupes spécifiques de la population continuent à être exclus de l'emploi. Ce phénomène se révèle être en Belgique un frein sérieux à l'activité économique et une menace pour la cohésion sociale. En outre, il risque encore de s'aggraver en raison des changements technologiques et démographiques et des transformations liées à la transition environnementale auxquels l'économie devra faire face

- <u>Une évolution des prix à la consommation et des prix business-to-business en phase avec les trois principaux pays voisins</u>

Les prix à la consommation et des prix business-to-business en phase avec les trois principaux pays voisins sont fondamentaux. Une évolution des prix plus rapide en Belgique que dans les pays de référence pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et freine ainsi la croissance de la demande et donc la croissance économique. Le niveau élevé des prix de certains services qui sont consommés par les entreprises exportatrices handicape leur compétitivité-coût. Il faut veiller à ce que les gains de productivité futurs dans le secteur des services bénéficient à l'ensemble des acteurs économiques grâce à un meilleur fonctionnement des marchés

8

- <u>La transition énergétique vers une économie bas carbone, tout en garantissant la sécurité</u> <u>d'approvisionnement et des prix compétitifs</u>

La transition énergétique vers une économie bas carbone doit permettre de respecter les limites environnementales et les engagements environnementaux de la Belgique tout en garantissant des prix énergétiques compétitifs pour les entreprises sensibles aux prix de l'énergie et en concurrence avec des entreprises étrangères et abordables pour les citoyens (et plus particulièrement pour les moins favorisés). La transition énergétique et les choix du gouvernement sur le mix énergétique doivent aussi garantir la sécurité d'approvisionnement. C'est à ces conditions que la transition pourra contribuer, dans le cadre d'une économie mondiale, à la consolidation d'une société durable et d'activités économiques garantissant des emplois de qualité et une croissance de la valeur ajoutée dans l'économie nationale.

Vers une mobilité plus durable et plus fluide

La Belgique est confrontée à un défi majeur en termes de mobilité plus durable et fluide. L'accessibilité (durable) des zones économiques et résidentielles est en constante diminution, en grande partie à cause de l'augmentation de la congestion du trafic. Les embouteillages freinent la prospérité économique et pèsent sur le bien-être de la population. Ils participent au changement climatique et ont un impact négatif sur la qualité de l'environnement, laquelle est importante pour la santé publique des générations actuelles et futures.

3. Travaux du CCE en vue de répondre aux défis

Ces défis étant identifiés, quels sont les facteurs à mobiliser en priorité pour relever les défis ?

En 2018-2019, le CCE s'est attaché à approfondir plusieurs facteurs : les résultats de ses analyses sont rassemblés dans six focus thématiques, qui visent à proposer des mesures concrètes de politique socio-économique à mettre en œuvre et/ou les principes qui devraient guider cette mise en œuvre. L'objectif est bien ici d'identifier des mesures et/ou les principes devant guider les mesures à prendre qui pourraient être reprises par le prochain gouvernement (fédéral en particulier) dans sa déclaration gouvernementale. L'analyse des facteurs réalisée ici n'est pas exhaustive. Lors des prochains mois, le CCE continuera son étude sur d'autres facteurs, qui feront l'objet des prochains Rapports Emploi Compétitivité.

- Vers une réglementation qui réalise les objectifs politiques à un coût minimal
- Formation continue
- Développer davantage la multimodalité
- Energie-Climat
- <u>Obstacles au développement des entreprises à forte croissance en Belgique</u>
- Vers un e-gouvernement efficace et inclusif

4. REC - Concertation avec le gouvernement

Les axes de travail et les analyses menées par les membres du CCE dans le cadre de la rédaction du REC ont été repris dans le corps du Programme national de réforme (PNR) de la Belgique.

Dans le cadre du « Semestre européen » (voir point suivant), les États membres soumettent chaque année, dans le courant du mois d'avril, leur PNR à la Commission européenne. Le PNR constitue l'étape qui suit les Rapports pays publiés par la Commission européenne dans le courant du mois de février — analyses qui font l'objet d'échanges bilatéraux avec les États membres et avec les interlocuteurs sociaux. Au terme du processus du Semestre européen, ces analyses fondent les recommandations spécifiques par pays qui seront publiées au mois de mai, en vue d'une adoption par le Conseil en juin. Le PNR de la Belgique reprend les mesures structurelles adoptées au cours des douze derniers mois par le gouvernement fédéral et les gouvernements des Régions et Communautés. Ces mesures poursuivent un double objectif : répondre aux recommandations par pays adressées par le Conseil européen à la Belgique et atteindre les objectifs formulés dans la stratégie Europe 2020 en ce qui concerne le travail, la R&D et l'innovation, l'enseignement et la formation, l'énergie et le climat, tout en assurant l'inclusion sociale.

Etant donné que ces matières sont principalement socio-économiques, une concertation avec les interlocuteurs sociaux est indispensable et est d'ailleurs fortement encouragée par la CE qui plaide pour leur participation active à l'élaboration du PNR. C'est dans ce cadre que la contribution commune du CCE et du CNT est demandée dans la phase préparatoire du PNR (avis 2019-0640).

Cette année, le PNR a souligné la contribution du CCE, en reprenant les priorités identifiées par le Conseil et les 7 défis à relever pour atteindre les principaux objectifs de politique économique de la Belgique en termes de cohésion sociale, de création de richesse, de soutenabilité environnementale, de soutenabilité des finances publiques et d'équilibre de la balance des opérations courantes. Ces défis répondent en partie aux recommandations européennes. C'est pourquoi cette valorisation des travaux du REC dans le cadre du PNR constitue certainement une plus-value : le gouvernement peut en effet s'appuyer sur l'analyse commune des membres du CCE quant aux objectifs de politique économique et aux défis pour répondre aux recommandations de la CE.

Afin d'optimiser l'apport du CCE au PNR, le CCE plaide pour une rencontre avec le gouvernement à l'occasion de la publication du Rapport Pays de la CE. Cette rencontre permettra d'une part au CCE de communiquer au gouvernement les priorités communes des interlocuteurs sociaux constitutives du REC, qui lui semblent importantes à relayer dans le PNR et d'autre part de dialoguer avec le gouvernement sur la base d'un échange de vues sur les points importants et/ou critiques du Rapport Pays, pour lesquels le REC apporte un éclairage particulier.

10 CCE 2019-2100

5. REC - Concertation avec la Commission européenne

Mis en place en 2010, le Semestre européen permet aux pays de l'Union européenne (UE) de coordonner leurs politiques économiques tout au long de l'année et de faire face aux enjeux économiques auxquels l'UE est confrontée. Il a pour objectifs de garantir des finances publiques saines (éviter les dettes publiques excessives) ; de prévenir les déséquilibres macroéconomiques excessifs dans l'UE ; de soutenir les réformes structurelles pour créer davantage d'emplois et de croissance et de stimuler l'investissement. Il organise, sur une ligne du temps, le cycle de la coordination annuelle des politiques socio-économiques et budgétaires des États membres.

Depuis quelques années, un dialogue a été initié entre le CCE et la Commission européenne concernant le Semestre européen. L'objectif de ce dialogue CCE-CE est d'accentuer et d'encourager les discussions avec les membres du CCE sur le Rapport Pays et les recommandations spécifiques par pays lors des étapes clés du Semestre européen.

Pour les membres du CCE, ces rencontres avec la Commission européenne sont importantes, dès lors qu'elles participent d'un processus d'échanges de vues quant aux positions défendues par cette instance dans le cadre de son analyse pays et des propositions de recommandations qu'elle formule au printemps. Ces rencontres donnent l'occasion à la Commission européenne de confronter ses analyses avec le point de vue des interlocuteurs sociaux sur les différentes thématiques reprises dans le Rapport pays. En corolaire, les experts européens ont aussi l'occasion de connaître les résultats du dialogue social qui se déroule dans notre pays et les travaux en vue du REC.

Depuis 2016, ce dialogue prend en partie appui sur le REC. Cette année, le débat s'est structuré autour des 7 défis identifiés par le CCE : la Commission européenne a souligné les convergences d'analyses entre CCE et CE et apporté son éclairage et les réponses de son Rapport en regard des considérations, propositions et préoccupations des membres du CCE reflétées dans les défis.